

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 OCTOBRE 2010

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 33
Excusés : 06

L'AN DEUX MILLE DIX, le SEPT OCTOBRE A VINGT ET UNE HEURE, les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la ville de PONTAULT-COMBAULT se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 1^{er} octobre 2010 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de madame DELESSARD, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CITTI - Mme VERGNAUD – M. PODEVYN – Mmes HEUCLIN – OLIVEIRA – M. BORD – Mme VIRIN – M. BRIAUD – Mme DUPRE - M. POMMOT - MAIRES ADJOINTS

MM. BEAULIEU - GANDRILLE – Mmes VIET – MERVILLE - KERBADJ - MM. BECQUART – GUILLOT – LA SPINA – CABUCHE - Mme LESAGE – MM. TASD'HOMME – ROUSSEAU - Mmes TRUY – POIRIER - BOISSONNET – M. RIGOT – Mmes SANTOS – HAUER - GIRARDIN – MM. CHAUMIER - SAVELLI – RENAUD - CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABSENTS EXCUSES : MM. BLOCIER – TABUY – Mmes GAUTHIER – LOPES – MM. CALVET – BUSCAIL -

POUVOIRS :

M. BLOCIER	à	M. GUILLOT
M. TABUY	à	M. POMMOT
Mme GAUTHIER	à	Mme MERVILLE
Mme LOPES	à	Mme VIET
M. CALVET	à	Mme OLIVEIRA

SECRETARE DE SEANCE : M. CITTI

Monsieur CITTI , secrétaire de séance, fait l'appel des présents.

Madame DELESSARD présente la liste des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

14.09.2010 AVENANT AU MARCHE ASSURANCES – LOT N° 5 PASSE AVEC LA COMPAGNIE D'ASSURANCES CNP – PLACE RAOUL DAUTRY – 75176 PARIS CEDEX 15 - OBJET : AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION FIXE A 3,21 % A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011.

16.09.2010 AVENANT N° 1 AU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE PASSE AVEC L'ENTREPRISE SODEX POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CIMETIERE SITUE CD 21 - MONTANT : 5 597,28 € TTC.

17.09.2010 AUGMENTATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 – HAUSSE DE 1,75 %.

17.09.2010 AUGMENTATION DES TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 – HAUSSE DE 1,75 %.

1 - DECLARATION DE MADAME LE MAIRE RELATIVE A LA NOUVELLE ORGANISATION POLITIQUE DE LA COMMUNE

Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je préside aux destinées de cette ville depuis plusieurs années. Aujourd'hui, débute une nouvelle étape de mon engagement politique.

L'équipe municipale que je dirige a accompli beaucoup depuis deux ans et demi, et nous enregistrons des progrès notables dans de nombreux secteurs de l'action municipale, comme nous le rapporte la population.

C'est pourquoi, nous regardons l'avenir avec confiance, tout en sachant que nous avons encore beaucoup de travail à faire et que d'autres défis sont encore devant nous.

C'est dans ce cadre que je procède au redéploiement de mon équipe. Il en va d'une assemblée politique comme de toute autre organisation : pour atteindre les objectifs visés, il faut imprimer ce nouvel élan.

Je tiens à souligner et à remercier le travail de tous les membres de mon équipe qui, pour certains depuis mars 2008, et pour certains depuis 1977, n'ont ménagé aucun effort pour faire avancer Pontault-Combault.

Jean-Luc Citti, Gérard Briaud, Mireille Dupré et Delphine Heuclin et je vous salue tous particulièrement pour cet accompagnement dans cette équipe municipale.

Je vous suis reconnaissante d'avoir compris que notre nouveau projet politique était quelque chose d'essentiel. Je vous remercie de l'accompagner, à mes côtés. Il est aujourd'hui de votre responsabilité de vous inscrire dans vos nouvelles délégations et je sais que je peux compter sur votre engagement. Vous me l'avez chacun signalé.

Nous faisons tous partie de la même équipe, nous sommes tous des élus. Nous sommes tous des citoyens pontellois-combalusiens. Nous sommes tous associés à la réalisation de notre mandat qui consiste à conforter Pontault-Combault dans ses nouvelles ambitions et à faire de notre ville un exemple de développement et de prospérité.

Implication, cohérence et solidarité, voilà les axes qui caractérisent notre action.

Depuis notre élection, nous avons travaillé pour la mise en place de changements profonds dans nos façons de faire. C'est une exigence incontournable pour servir une population qui est en constante évolution.

Plusieurs aspects de ce remaniement communal répondent d'ailleurs aux changements nécessaires à la bonne marche de la ville.

Nous le savons, les évolutions économiques caractérisées par la mondialisation, par le désengagement de l'état, par les transferts de compétences commandent une adaptation de nos façons de faire et un renforcement de notre capacité d'innover et d'inventer.

Des raisons pour lesquelles, nous impulsions une nouvelle organisation politique, renouvelée, dessinée à partir de valeurs partagées, à partir d'une vision commune et évidemment, appelée à jouer un rôle stratégique au cœur des territoires.

La mission première de cette équipe sera de préserver pour l'avenir la richesse et les ressources développées dans le passé. Nous ne devons pas, nous n'avons pas le droit d'hypothéquer pour le futur les bienfaits qu'il a offert à ceux qui nous suivent.

Je suis fière de ce nouveau projet, je suis fière de l'annoncer, de le porter. C'est un défi quotidien que de réconcilier les citoyens avec la politique, de partager un projet organisationnel avec son administration.

En redéployant notre équipe, en prenant mes responsabilités, nous envoyons un message clair sur notre volonté de poursuivre le développement de Pontault-Combault.

Nos orientations politiques sont le reflet de notre détermination à munir les citoyens de notre ville de tous les services nécessaires à leur plein épanouissement.

Pour piloter la poursuite de la modernisation de la ville, j'ai décidé de m'entourer d'un triumvirat composé de Cédric Pommot, Sébastien Podevyn et de Brigitte Vergnaud qui agiront en concertation avec nos partenaires politiques, le monde associatif et l'organisation administrative.

La modernisation est un engagement fondamental de notre équipe. Pour ce faire, tous les élus ont besoin de l'appui et de la confiance de leurs collègues.

Nous allons renforcer les mécanismes internes de consultation, d'information et la participation au processus de décision.

Ces changements sont le fil conducteur de mon action.

Ils sont le point de rencontre entre la réalité, la responsabilité et la volonté d'inscrire notre ville dans le 21^e siècle.

Chers collègues, nous sommes porteurs de ce projet. Nous devons faire en sorte de réussir tous ensemble. Je me ferai fort dans les mois qui viennent d'ouvrir encore plus largement le dialogue avec vous tous.

L'avenir de Pontault-Combault est prometteur, très prometteur, car je sais que nous serons capables de relever les défis que nous pose le monde actuel.

Voici désormais venu le temps d'une nouvelle action ! Une action qui s'incarne dans une équipe resserrée qui porte la nouvelle génération tout en s'appuyant sur l'histoire collective.

J'invite l'ensemble du conseil municipal à m'appuyer pleinement dans ce nouveau projet de ville et à se prononcer sur les délibérations suivantes, celles qui sont donc à l'ordre du jour :

- maintien ou non en fonction de cinq adjoints,
- réduction du nombre d'adjoints de onze à sept,
- principe d'élection d'un nouvel adjoint qui prendra le rang du poste vacant de premier adjoint,
- élection d'un premier adjoint.

Je vous remercie de votre présence aussi nombreuses. »

Madame DELESSARD précise que ce projet politique a été présenté à l'ensemble de ses partenaires, mais également à l'opposition samedi matin.

Déclaration de monsieur RENAUD :

« On a bien pris acte de votre déclaration de politique générale. Visiblement, on n'a pas la même déclaration que dans la note explicative de synthèse.

Par contre, vous nous dites dans cette note explicative de synthèse que vous avez mandaté un cabinet d'étude pour élaborer visiblement votre projet politique, également organisationnel.

Je suis désolé vous le dire, madame le maire, mais je vais employer un peu un terme que les jeunes emploient aujourd'hui. Je trouve cela quand même un peu « hallucinant ». Du temps de Jacques HEUCLIN, on pouvait être en divergence ou dès fois en convergence avec ses décisions ou avec sa politique générale, mais à mon sens, on n'aurait jamais eu une telle déclaration et surtout une telle note nous expliquant que vous mandatez un cabinet d'étude pour missionner votre politique générale.

D'autre part, à combien ce cabinet a-t-il été mandaté ?

Madame DELESSARD lui répond que ce cabinet n'a pas été mission pour le projet politique mais pour une réorganisation l'administration.

Madame le maire donne ensuite la parole à **monsieur POMMOT** qui apporte les précisions suivantes :

« Dans la note de synthèse, il est indiqué que nous avons lancé une démarche politique qui avait des répercussions sur le plan de l'organisation administrative. Chacun d'entre nous peut comprendre qu'à un moment donné, en fonction d'un certain nombre de priorités politiques, une partie de l'administration ou de l'organisation administrative doit être adaptée. C'est la mission qui a été confiée au cabinet Accès Conseil localisé à Paris : d'une part de faire un diagnostic sous forme d'entretiens, de questionnaires avec un certain nombre de personnels des services municipaux et d'aboutir à des constats sur les forces et les faiblesses pour ensuite dans un second temps, accompagner la réflexion organisationnelle et la déclinaison dans l'organisation du projet politique.

Pour mener à bien ce travail qui s'est déroulé entre juillet 2009, date à laquelle les procédures d'appel d'offres ont été lancées, jusqu'en juillet 2010, donc sur une année calendaire, le cabinet a passé à peu près 90 jours pour réaliser ces travaux et la production d'un rapport de diagnostic d'un peu plus d'une centaine de pages. A raison de 1 000 € par jour d'honoraires pour ce cabinet, on arrive à un montant total de 90 000 € pour cette prestation.

Monsieur RENAUD indique que cela répond en partie à sa question, mais spécialement convaincu.

Déclaration de Madame HAUER :

« Mes chers collègues, mesdames et messieurs dans l'assistance.

Je remercie madame le maire de nous avoir fait une présentation samedi matin de ce qu'elle allait proposer au vote ce soir. J'aurai peut être une autre approche par rapport à la cinématique du projet. Je parle là du projet d'adaptation de l'administration et du projet politique puisqu'on a bien compris que l'un et l'autre étaient en adéquation.

Le projet politique, madame, c'est le vôtre. Vous avez dit en 2007 me semble-t-il que vous étiez dans la continuité de Jacques HEUCLIN, donc avec les équipes existantes de la mairie. Vous avez dit aussi qu'à l'occasion de votre élection en 2008, vous changiez un certain nombre de nos collègues pour le rajeunissement.

Un an après vous déclenchez un audit pour dire : « Tiens, je vais voir comment cela s'adapte ». Pourquoi pas.

Vous vous dites aussi : « Je vais passer un contrat en appel d'offres avec une société d'audit. »

N'y avait-il pas, madame, dans vos équipes des personnes suffisamment pointues dans le personnel pour pouvoir faire cette étude ? Je crois que oui.

Il me semble aussi, que si vous vouliez, comme vous le dites, organiser votre succession et c'est tout à fait légitime et je trouve cela honnête, courageux, plein de qualités. On n'a jamais vu une municipalité réorganiser de cette manière en milieu de mandat.

Lorsqu'il s'agit de succession, on fait toujours cela, me semble-t-il, entre un an et un an et demi avant la fin du mandat.

Alors vous innovez, oui. Mais si vous me permettez, changer un conseil en faisant une étude pointue, certes, un an après une élection, c'est déjà vous déjuger puisque vous changez les hommes.

C'est tout ce que je pouvais faire comme remarques, madame. C'est pour cela que je pense que l'ensemble des élus d'opposition s'abstiendra sur ce projet. »

Réponse de madame DELESSARD à madame HAUER :

«Je ne vous fais pas voter sur le projet politique, ce n'est pas le but, puisque le projet politique n'est pas soumis au vote. Néanmoins ce projet politique, oui, nous en sommes fiers, c'est le nôtre. Vous avez raison.

C'est un projet politique que nous avons décliné pas rapport à l'ensemble des politiques qui avait été annoncé dans notre projet municipal.

Je n'oserais pas vous rappeler dans quelles conditions les élections municipales ont eu lieu. Trois mois après le décès d'un maire emblématique qui avait tenu la ville pendant trente ans.

Que l'on ait pas eu le temps de faire le projet tel qu'il est décliné aujourd'hui est tout à fait possible et tout à fait convaincant, puisque chacun de mes élus a été totalement imprégné de cette idée, de dire : oui on a envie de faire vraiment un véritable projet. Un projet cela ne se fait pas en trois mois de temps.

D'autre part, prendre un cabinet, là je suis un petit peu étonnée que vous ayez été conseillère régionale et que vous soyez surprise qu'une administration comme la nôtre ne s'entoure pas d'un cabinet compétent pour faire ce type d'étude. Je pense que toutes les administrations quelles qu'elles soient prennent aujourd'hui des cabinets qui leur permettent de se détacher pour avoir une véritable vision.

Donc je pense que le projet est certes ambitieux. Il a été partagé et aujourd'hui nous le soumettons bien sûr à notre administration, puisque ce matin j'étais avec les cadres de la mairie de Pontault où chacun a envie de partager ce projet. S'ils sont venus aussi nombreux ce soir c'est que chacun croit aussi que ce projet est quelque chose d'important et quelque chose qui est nécessaire aujourd'hui à la ville. »

2 – MAINTIEN EN FONCTION D'ADJOINTS SANS DELEGATION

Madame DELESSARD rappelle à l'assemblée que la démarche organisationnelle engagée depuis 2009 vise à assurer une bonne articulation entre le projet politique et un projet de management porteur de sens, concerté et partagé avec les élus, le personnel et les partenaires sociaux. De cette démarche se dessine une organisation politique basée sur des valeurs partagées et une vision commune. Elle s'incarne dans une équipe resserrée d'adjoints au maire, au sein de laquelle le maire a souhaité promouvoir la jeune génération d'élus s'appuyant sur l'histoire et l'expérience collectives. Afin de mettre en place cette nouvelle organisation, il convenait dans une première étape, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), de procéder au retrait des délégations consenties aux élus.

Par arrêtés en date du 25 septembre 2010, le maire a donc procédé au retrait des délégations accordées aux adjoints au maire suivants :

- M. Citti, 1^{er} adjoint
- Mme Heuclin, 4^{ème} adjointe
- M. Briaud, 9^{ème} adjoint
- Mme Dupré, 10^{ème} adjointe
- M. Pommot, 11^{ème} adjoint

Elle rappelle que si un maire peut déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints et, éventuellement, aux conseillers municipaux; il peut également, à tout moment, sans avoir à motiver sa décision, ou à solliciter l'avis du conseil municipal, mettre fin aux délégations consenties (articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du (CGCT))

Lorsqu'un maire a retiré les délégations qu'il avait attribuées à des adjoints, le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-18 alinéa 3 du CGCT, doit se prononcer sur le maintien de ceux-ci dans leurs fonctions. Issue de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, cette disposition permet au conseil de remplacer en cours de mandat des adjoints qui n'exercent plus de délégation.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal doit de se prononcer, par cinq scrutins successifs à bulletin secret, sur le maintien en fonction en tant qu'adjoint de M. Citti, Mme Heuclin, M. Briaud, Mme Dupré et M. Pommot.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Maintien ou non en fonction en tant qu'adjoint de monsieur CITTI

. **DECIDE**, après un vote à bulletin secret, de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjoint monsieur CITTI.

	Bulletins trouvés dans l'urne	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix pour le maintien	Nombre de voix pour le retrait
Jean Luc CITTI – 1 ^{ER} adjoint	38	6	32	3	29

- Maintien ou non en fonction en tant qu'adjoint de madame HEUCLIN

Déclaration de Mme HEUCLIN :

« Madame le maire, mes chers collègues,

Je me permets de prendre la parole, ce n'est pas souvent que je l'ai prise au sein de ce conseil municipal, mais j'en profite, c'est peut être la dernière fois.

Je suis censée en effet m'adresser à vous au jour d'aujourd'hui pour vous confirmer que je donne ma démission de ma fonction de maire adjoint. Il n'en sera rien. Je ne suis pas décisionnaire au final de ce choix mais je tenais à vous en faire part.

Je prends en effet le risque aujourd'hui de m'adresser à vous, de parler franchement, sincèrement. Courage ou suicide politique, c'est vous qui en déciderez. Je me permettrai juste de débiter cette intervention par une petite note d'humour, peut être mal placée ou d'ironie limite, en félicitant le cabinet d'étude et les collègues qui ont travaillé sur la réorganisation politique de notre municipalité, d'avoir trouvé une solution tout à fait légitime pour évincer de l'exécutif le « cas épineux » de Delphine HEUCLIN. Cela faisait un petit bout de temps que l'on cherchait à m'écarter. On m'en a fait part à plus d'une reprise gentiment, moins gentiment. Là on a une solution, tout ce qu'il y a de plus légitime et honorable.

Donc toutes mes félicitations, mais vous le comprenez bien, ce n'est qu'une petite touche d'humour pour détendre un petit peu l'atmosphère.

Donc si vous permettez, concernant le sujet qui nous réunit ce soir et même si nous avons déjà eu des instances pour pouvoir parler et évoquer de cette réorganisation, je me permets de réaffirmer publiquement, et je sais que cela ne va pas plaire, mes positions et surtout mes inquiétudes.

Autant j'approuve en effet, l'idée d'une réflexion sur notre organisation, sur la nécessité de prendre du recul, d'analyser les points forts et les points faibles de notre administration, tout comme de notre organisation politique avec évidemment pour incidences de probables changements, modifications qui parfois font peur, qui parfois déplaisent.

Autant je ne comprends pas et je m'interroge sur certains choix qui ont été effectués aussi bien en terme de suppression de postes, de mouvements d'élus, de changements de délégation, etc... qui, à mon avis, risquent dès le départ de mal engager ce projet et qui risquent de desservir le projet politique et les valeurs fortes que l'on souhaite porter.

Je m'interroge notamment sur ce que vous avez appelé, madame le maire, ce triumvirat, dont je respecte tout à fait les individus, mais qui, pour moi, cette nouvelle organisation affiche réellement un affaiblissement du poste et du rôle de notre maire.

Après, ce n'est que mon avis, mais avoir besoin de 3 personnes pour s'encadrer et gérer ou déléguer certaines choses, je trouve que c'est un affaiblissement que l'on affiche publiquement devant nos concitoyens et devant tous nos collègues.

Et ça, cela me gêne mais cela n'engage que moi. Je suis aujourd'hui porte parole de personne si ce n'est que de mon avis.

Dans la déclaration qui n'a pas été lue, mais vous l'avez évoquée tout à l'heure, vous parlez de resserrer en effet le nombre d'adjoints, probablement je pense, pour plus d'efficacité, mais en contrepartie, on multiplie le nombre de délégués. Alors est ce que c'est bien de « saucissonner » les missions, etc.. des uns des autres, est-ce que cela a d'autres objectifs ? Je m'interroge, en effet, sur la réduction réelle de ce nombre d'élus. Alors aujourd'hui on parle de sept adjoints, je pense qu'il y en aura un huitième parce que l'on a un collègue qui n'apparaît pas au jour d'aujourd'hui, mais je pense que ce sera pour après.

On nous parle aussi de favoriser « un renouvellement des générations ». Il me semble qu'en 2008, quand on s'est tous présentés devant les électeurs, la liste que vous meniez amenait déjà un certain nombre de jeunes élus, qui aujourd'hui d'ailleurs sont déjà présents. Evidemment dans cette liste il y a deux jeunes, excusez moi Jean Luc et Gérard. Il y a Mireille DUPRE qui est impactée et moi. Alors je ne sais pas si je dois le prendre comme le fait que je ne suis plus une jeune ou que je ne fais pas partie de l'avenir de Pontault-Combault. Ca je ne sais pas. Je laisse les uns et les autres jugent. Mais en tous les cas, cette liste était déjà abondamment renouvelée. C'était votre choix à ce moment là, madame le maire, de promouvoir un certain nombre d'élus dont c'était pour la première fois la prise de fonction auprès de poste d'adjoint. Et a priori le résultat à l'air de ne pas trop mal tourner. Mais a priori, il faut encore réorganiser. Je l'entends, mais en effet je me pose des questions concernant ce nouveau rajeunissement.

Quand on s'est présenté en 2008, on s'est présenté avec un programme, avec des idées, avec des valeurs, a priori qui ont été partagés, puisque nous sommes là au jour d'aujourd'hui, mais aussi par la présentation d'une équipe, de personnalités qu'on a su à ce moment là mettre en avant, d'une organisation politique que l'on a voulu transparente, en affirmant et en soumettant au vote des individus face à des délégations à un certain nombre de responsabilités. Et en effet, à peine à mi-mandat, on repense tout cela. Peut être que le délai a été trop court pour repenser à l'organisation, mais en tous les cas, on réorganise énormément. Une douzaine d'élus sont impactés par des changements. Alors certains prennent des postes, d'autres en perdent, d'autres changent de délégation. Mais bref, douze élus sont concernés et il est vrai qu'aujourd'hui je m'interroge sur le bien fondé et sur la légitimité d'un tel remaniement, surtout qu'en début d'année nous avons déjà procédé à une réorganisation du fait de l'installation de la communauté d'agglomération. Maintenant, là encore cela n'engage que moi.

Pour finir, je voudrais aborder un petit point qui n'a pas forcément lieu d'être ici, mais je souhaite quand même le dire haut et fort. Cette organisation, comme vous l'avez dit, va impacter aussi l'organisation administrative de notre mairie.

Je souhaiterais demander quels que soient vos choix et quelle que soit ma position par la suite, de rester très attentif à notre personnel. Aujourd'hui, il y a un réel malaise, il y a une incompréhension chez nos agents qui est probablement accentuée et exacerbée par des réponses qui restent pour l'instant évasive. C'est sûr qu'un changement, surtout quand on a des habitudes pour être pour certains vieilles de trente ans, c'est sûr que le changement fait peur, c'est sûr que lorsqu'il s'agit de son poste de travail, c'est toujours inquiétant et c'est tout à fait légitime que cela inquiète.

Là où je m'interroge, c'est aujourd'hui sur le manque de réponse que l'on donne à nos agents et quand même parfois des agents qui s'inquiètent sur leur devenir de dire : « Vous allez supprimer cela, vous allez réorganiser tel service, mais nous qu'est qu'on advient ? » « Attendez, on avance tout doucement etc... » Mais que les réponses soient : « Vous savez il y a d'autres mairies qui embauchent, vous savez il y a de la place à la déchetterie, il y a de la place aux ordures ménagères ». Ce sont des réponses qui aujourd'hui me paraissent profondément inacceptables et je souhaite réellement qu'en matière de communication et d'affichage de la réorganisation, il y a des choses qui arrivent vite par rapport à notre personnel, parce que nous les élus nous bougeons. Certes pendant trente ans, il y a eu un « certain ronronnement » d'une certaine équipe politique, mais les élus sont amenés à bouger, le personnel lui reste. On a un personnel compétent et cela me chagrine de voir régulièrement partir des agents qui sont plus que compétents et dont on n'a pas su exploiter justement les compétences pour rester au sein de Pontault-Combault.

Voilà ce que je voulais dire au niveau de cette équipe.

Maintenant si vous permettez, juste parler de mon cas un petit peu particulier, qui est un petit peu singulier, qui est un petit peu unique en soit. Certes on m'a fait l'extrême gentillesse de me proposer un poste de conseillère municipale déléguée. Bien qu'il y ait un mois, on m'ait verbalisé que ma délégation allait être supprimée, qu'évidemment on ne me proposerait pas d'autres délégations puisqu'on n'avait plus confiance en moi, finalement comme politiquement et humainement cette mise à l'écart était peu justifiable, peu difficile à expliquer, on m'a proposé en effet, et je le dis ouvertement, un poste de conseillère municipale déléguée en m'assurant que désormais on ferait la part des choses que l'on me laisserait travailler.

Je suis un tout petit peu septique sur tout cela, mais je voulais juste dire que je savais très bien que cette proposition avait été défendue et soutenue par un certain nombre d'entres vous. Je sais qu'un certain nombre d'entres vous me font encore confiance, ont ou auraient envie de travailler avec moi. Je sais que certains ce sont « un petit peu grillés » de part leur insistance au fait que je reste etc... Je voulais publiquement remercier de leur soutien, ceux qu'ils l'ont fait, et je pense qu'ils se reconnaîtront aujourd'hui. Les deux années que j'ai vécues ont été un petit peu difficiles, mais c'est vrai qu'au jour d'aujourd'hui, la proposition qui m'est faite, même si elle est très honorable, je la considère et je la vis comme une sanction. Malgré depuis deux ans, les coups bas, les moments difficiles qui ont été vécus et qui sont encore à vivre puisque malheureusement nous ne sommes pas à la fin de nos problèmes, j'estime que j'ai correctement mené l'exercice de mes fonctions en gardant toujours à l'esprit que je travaillais pour ma ville, pour ses habitants, en portant des idéaux et des valeurs communes et surtout en faisant abstraction des différends qui pouvaient m'opposer à vous, madame le maire.

Après avoir été élue en 2008 par nos concitoyens, ce sont vous mes chers collègues qui m'avaient attribué mes fonctions de maire adjoint. A vous au jour d'aujourd'hui de me les retirer, si vous estimez qu'en effet, malgré nos différends, malgré ma disponibilité et malgré mes compétences, si en effet je n'ai plus ma place au sein de cet exécutif, je vous laisse me retirer ma place.

Merci à vous. »

Monsieur CABUCHE indique que son groupe ne souhaite pas être arbitre de cette situation, et qu'il s'abstiendra et donc votera blanc.

. **DECIDE**, après un vote à bulletin secret, de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjoint madame Delphine HEUCLIN.

	Bulletins trouvés dans l'urne	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix pour le maintien	Nombre de voix pour le retrait
Delphine HEUCLIN – 4 ^{ème} adjointe	38	7	31	9	22

- Maintien ou non en fonction en tant qu'adjoint de monsieur BRIAUD

Déclaration de monsieur BRIAUD :

« Je ferai une intervention vraiment très brève, mais cela me permettra de mieux canaliser mes émotions. Donc je suis solidaire de mon groupe politique et je suis à disposition de madame le maire pour continuer dans son équipe. C'est pour cela que je voterai non à mon maintien dans les fonctions de maire adjoint qui étaient les miennes précédemment. »

. **DECIDE**, après un vote à bulletin secret, de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjoint monsieur BRIAUD.

	Bulletins trouvés dans l'urne	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix pour le maintien	Nombre de voix pour le retrait
Gérard BRIAUD – 9 ^{ème} adjoint	38	8	30	1	29

- Maintien ou non en fonction en tant qu'adjoint de madame DUPRE

Déclaration de madame DUPRE :

« Je soutiens notre projet politique et je remets ma délégation au Conseil municipal. »

. **DECIDE**, après un vote à bulletin secret, de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjoint madame DUPRE.

	Bulletins trouvés dans l'urne	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix pour le maintien	Nombre de voix pour le retrait
Mireille DUPRE – 10 ^{ème} adjointe	38	7	31	0	31

- **Maintien ou non en fonction en tant qu'adjoint de monsieur POMMOT**

Déclaration de monsieur POMMOT :

« Madame le maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Je pourrais largement expliquer les raisons pour lesquelles ce soir je soutiens le projet politique, mais je vais faire très court. Je demande au Conseil municipal de me retirer ma qualité de maire adjoint ce soir. Merci ».

. **DECIDE**, après un vote à bulletin secret, de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjoint monsieur POMMOT.

	Bulletins trouvés dans l'urne	Blancs ou nuls	Exprimés	Nombre de voix pour le maintien	Nombre de voix pour le retrait
Cédric POMMOT – 11^{ème} adjoint	38	3	35	3	32

. **CHARGE** le maire de prendre toute mesure pour la mise en œuvre de la délibération.

3 – REDUCTION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS DE ONZE A SEPT

Madame le maire rappelle que par délibération en date du 14 mars 2008, le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 et L. 2122-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) décidait de créer onze postes de maire adjoints.

Les adjoints étant en principe élus pour la même durée que le conseil municipal (article L. 2122-10 du CGCT), le conseil municipal ne peut procéder à la suppression de postes d'adjoints dès lors qu'ils sont pourvus. En revanche, dans l'hypothèse d'un retrait de délégation d'adjoints, si le conseil municipal se prononce contre leur maintien en fonction, il peut alors décider de supprimer certains des postes vacants.

Par délibération du 7 octobre 2010, le conseil municipal a décidé que les cinq adjoints auxquels ont été retirées les délégations ne restaient pas en fonction.

Il demeure donc cinq postes d'adjoints vacants.

Elle propose de réduire le nombre d'adjoints au maire de onze à sept, en supprimant les postes de 4^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Après en avoir délibéré,

Par 32 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)

Et 6 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, Mme HAUER, Mme GIRARDIN, M. CHAUMIER, M. SAVELLI, M. RENAUD)

. **EMET** un avis favorable à la suppression de quatre postes d'adjoints.

. **DECIDE** de fixer à sept le nombre d'adjoints au maire.

4 – POSTE DE PREMIER ADJOINT VACANT – PRINCIPE DE L'ELECTION D'UN ADJOINT POUR PRENDRE RANG

Madame le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir en fonction les cinq adjoints et de réduire le nombre d'adjoint de onze à sept.

Elle précise que la suppression de postes d'adjoints devenus vacants a pour conséquence une adaptation du tableau, cette suppression devant rester sans conséquence sur l'ordre des adjoints et sur les délégations qu'ils ont reçues du maire.

Chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints. Le processus est automatique.

Compte tenu de ces éléments et de la délibération précédente relative à la suppression des postes de 4^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} adjoint. Le tableau des adjoints s'établit ainsi :

1 ^{er} adjoint	: Vacant
2 ^{ème} adjoint	: Brigitte Vergnaud
3 ^{ème} adjoint	: Sébastien Podevyn
4 ^{ème} adjoint	: Antoine Blocier
5 ^{ème} adjoint	: Fernande Oliveira
6 ^{ème} adjoint	: Gilles Bord
7 ^{ème} adjoint	: Catherine Virin

Il apparait que le poste de premier adjoint demeure vacant. Il convient de le combler.

L'article L. 2122-10 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que *« quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant »*.

Cette disposition du CGCT permet de ne pas mettre en œuvre la règle énoncée précédemment de promotion automatique d'un rang des adjoints et de procéder à une élection directe sur le poste vacant.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2010.7.1 du 7 octobre 2010,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2010.7.2 du 7 octobre 2010,

Vu les dispositions de l'article L. 2122-10 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 32 VOIX POUR (dont 5 pouvoirs)

Et 6 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, Mme HAUER, Mme GIRARDIN, M. CHAUMIER, M. SAVELLI, M. RENAUD)

. **DECIDE** que le nouvel adjoint qui va être élu occupera le rang vacant de premier adjoint.

5 – ELECTION D'UN PREMIER ADJOINT

Madame le maire rappelle que le conseil municipal vient de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-10 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une élection directe sur le poste vacant de premier adjoint (délibération n° 2010.10.3 du 7 octobre 2010).

Elle rappelle également que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. (Article L. 2122-7-2 du CGCT).

Compte tenu du fait qu'il n'y a qu'un poste à pourvoir, les listes candidates ne devront comporter qu'un seul nom.

Monsieur POMMOT fait acte de candidature. Madame le maire a constaté qu'une liste avec un candidat pour le poste de premier adjoint au maire a été déposée et annexée à la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL

. **PROCEDE** à l'élection du premier adjoint au maire.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	38
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral).....	7
d. Nombre de suffrage exprimés (b-c).....	31
e. Majorité absolue.....	16

Nom et prénom de chaque candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en toutes lettres
Cédric POMMOT	31	trente et un

Monsieur Cédric POMMOT a été proclamé premier adjoint au maire.

L'ordre du tableau se trouve donc modifié comme suit :

Fonction *	Qualité	NOM et PRENOM	Date de naissance
Maire	Mme	DELESSARD Monique	12/12/1948
1er Adjoint	M.	POMMOT Cédric	04/09/1972
2ème Adjoint	Mme	VERGNAUD Brigitte	08/03/1957
3ème Adjoint	M.	PODEVYN Sébastien	15/09/1978
4ème Adjoint	M.	BLOCIER Antoine	21/03/1955
5ème Adjoint	Mme	OLIVIEIRA Fernande	26/12/1961
6ème Adjoint	M.	BORD Gilles	27/04/1969
7ème Adjoint	Mme	VIRIN Catherine	28/12/1980

Conseiller	M.	BEAULIEU Marcel	07/02/1939
Conseiller	M.	GANDRILLE Jean Claude	04/05/1943
Conseiller	M.	TABUY Gérard	19/08/1943
Conseiller	M.	BRIAUD Gérard	05/02/1945
Conseillère	Mme	VIET Dominique	14/07/1947
Conseiller	M.	CITTI Jean Luc	06/10/1948
Conseillère	Mme	GAUTHIER Danielle	27/03/1949
Conseillère	Mme	MERVILLE Josiane	05/04/1949
Conseillère	Mme	KERBADJ Mireille	10/04/1949
Conseiller	M.	BECQUART Dominique	15/06/1951
Conseiller	M.	GUILLOT Jean Pierre	21/09/1953
Conseiller	M.	LA SPINA Antoine	06/03/1955
Conseillère	Mme	LOPES Nadine	19/07/1956
Conseiller	M.	CABUCHE Patrick	21/10/1956
Conseillère	Mme	LESAGE Josselyne	22/12/1956

Conseiller	M.	TASD'HOMME Thierry	03/12/1959
Conseillère	Mme	DUPRE Mireille	09/12/1961
Conseiller	M.	ROUSSEAU Pascal	27/08/1962
Conseillère	Mme	TRUY Corinne	31/10/1963
Conseillère	Mme	POIRIER Géraldine	26/01/1967
Conseillère	Mme	BOISSONNET Sophie	27/02/1969
Conseiller	M.	RIGOT Stéphane	01/09/1971
Conseillère	Mme	HEUCLIN Delphine	03/05/1972
Conseiller	M.	CALVET Nicolas	29/10/1973
Conseillère	Mme	SANTOS Virginie	08/07/1983

Conseillère	Mme	HAUER Monique	22/03/1946
Conseillère	Mme	GIRARDIN Michelle	19/03/1947
Conseiller	M.	CHAUMIER Régis	11/05/1947
Conseiller	M.	SAVELLI Marc	12/01/1970
Conseiller	M.	RENAUD Patrice	10/02/1972
Conseiller	M.	BUSCAIL James	23/06/1975

Déclaration de monsieur POMMOT :

« Je remercie le Conseil municipal pour la confiance qu'il m'accorde et je rends hommage au travail accompli par Jean Luc CITTI, à qui je succède.

Ma passion pour Pontault, ses habitants et les agents qui y font vivre le service public municipal, me rend fier de participer à une œuvre collective : celle de mettre en place le projet politique pour le futur de la ville de Pontault-Combault.

Il ne reste plus qu'à travailler maintenant. »

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.